



**PETR** AR Prefecture

Briançonnais - Écrins - Guillestrois - Queyras  
005-200052801-20211129-CRCS29112021-AU  
Reçu le 30/11/2021  
Publié le 30/11/2021

Par suite d'une convocation en date du 18 novembre 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 29 novembre 2021 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix</b>			
Arnaud MURGIA	<i>Excusé</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	<b>Présente</b>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	<b>Présente</b>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	<b>Présent</b>	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<b>Présent</b>	Marine MICHEL	<b>Présente</b>
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix</b>			
Dominique MOULIN	<b>Présent</b>	Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Michel MOURONT	<b>Présent</b>	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absent</i>
<b>Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix</b>			
Alice PRUD'HOMME	<b>Présente</b>	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Christian CANTON	<b>Présent</b>

Étaient également présentes, Madame Daphné KHALIFA, Directrice du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, Madame Emmanuelle RAVAUX, secrétaire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.

----

17h05, la séance est ouverte.

Le Président procède à l'appel des membres du conseil syndical.

Monsieur le Président prend acte du quorum, remercie les membres présents et excuse les membres qui n'ont pu être présents.

----

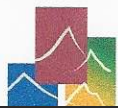
#### **Validation du compte rendu de la séance du 06 octobre 2021.**

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 06 octobre 2021 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote.

Le mai syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil syndical du 08 septembre.

Le Président précise que le relevé de décision du bureau du 10 novembre 2021 a été adressé à chacun des membres.



**PETR Prefecture**

005-200052801-20211129-CRCS29112021-AU

Recu le 30/11/2021

Administration générale

**Délibération n°2021.026 : Élection Vice-Président.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, à l'unanimité, installe dans les fonctions de 2ème Vice-Présidente du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, Madame Alice PRUD'HOMME.

**POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

**Délibération n°2021.027 : Élection du nouveau bureau.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, à l'unanimité, approuve la composition du bureau syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras comme suit :

Président : Monsieur Pierre LEROY ;

1er Vice-Président représentant la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, Monsieur Michel MOURONT ;

2ème Vice-Présidente représentant la Communauté de communes du Pays des Écrins, Madame Alice PRUD'HOMME ;

3ème Vice-Président représentant la Communauté de communes du Briançonnais, Monsieur Jean-Marie REY ;

Membre représentant la Communauté de communes du Briançonnais, Monsieur Arnaud MURGIA ;

Membre représentant la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, Monsieur Dominique MOULIN ;

Membre représentant la Communauté de communes du Pays des Écrins, Madame Marie BAILLARD.

**POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

**Délibération n°2021.028 : Assurances statutaires – Adhésion au contrat de groupe du centre de gestion des Hautes Alpes.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, à l'unanimité, accepte la proposition suivante du Centre de Gestion des Hautes Alpes :

- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022)
- Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires
- Risques garantis : Accident de service/maladie professionnelle ; maladie grave ; Maladie ordinaire
- Conditions : Sans franchise
- Des frais de gestion de 0,10 % seront facturés en plus des taux proposés par l'assureur.

Autorise le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette décision, notamment à signer les conventions, actes ainsi que le cas échéant, les avenants en résultant.

**POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**



**PETR** Prefecture

Paysan - Écrivain - Guillestrois - Queyras

005-200052801-20211129-CRCS29112021-AU

Reçu le 30/11/2021

**Délibération n°2021.029 : Frais de déplacement des élus.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, à l'unanimité, donne mandat spécial au Président, Vice-Présidents, membres du bureau et élus référents pour la durée du mandat ;

Décide que pour la durée du mandat, le remboursement aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives, sera effectué pour les dépenses de transport et de séjour (déplacement, hébergement et restauration) des élus dans le cadre des mandats spéciaux qui leur ont été confiés et notifiés par un ordre de mission signé du Président ou de son représentant ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout acte, document relatif remboursements de frais des élus membres du conseil syndical visés par la présente délibération ;

Décide d'imputer la dépense en résultant sur les crédits inscrits au budget principal du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, pour les exercices 2022 et suivants.

**POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

Budget & finances

**Délibération n°2021.030 : Décision modificative 3 – Budget 2021.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, à l'unanimité, adopte la décision modificative, suivante :

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES
		MODIFICATION DE CREDITS
16	Emprunts et dettes assimilées	-350 000 €
<b>TOTAL SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-350 000 €</b>

Accepte d'apporter au Budget primitif 2021 la modification de crédits en dépenses d'investissement reprises ci-dessus et qui entraîne un suréquilibre ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

**POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

**Délibération n°2021.031 : Débat d'orientation budgétaire 2022.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et des orientations qui seront affinées d'ici le vote du budget primitif 2022.

**POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**



**PETR Prefecture**

005 200052801 20211129-CRCS29112021-AU

Reçu le 30/11/2021

Publié le 30/11/2021

**Délibération n°2021.032 : Contribution 2022 des communautés de communes membres au PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, approuve les contributions au PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras pour l'année 2022 pour un montant total de 245 000 euros répartis comme suit :

EPCI	Contribution 2022
Communauté de communes du Briançonnais	139 650 €
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	58 800 €
Communauté de communes du Pays des Ecrins	46 550 €
<b>TOTAL :</b>	<b>245 000 €</b>

Autorise le Président, ou son représentant, à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision.

**POUR : 8 ABSTENTION : 1 CONTRE : 0**

## Projets & Programmes

**Délibération n°2021.033 : Convention territoriale 2021-2026 entre le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et les communautés de communes membres.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, valide la convention territoriale annexée à la présente délibération ;

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention territoriale et tout acte, convention ou autres documents en lien.

**POUR : 8 ABSTENTION : 1 CONTRE : 0**

**Délibération n°2021.034 : Appel à Projet Écologie Industrielle et Territoriale 2021-2022 du Conseil Régional PACA et de l'ADEME.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, à l'unanimité, valide le plan de financement de 8 mois comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Charges salariales 0,5 ETP	18 000 €	Région	20 000 €
Dépenses de fonctionnement, frais de déplacement et de mission	2 000 €		
Dépenses de matériel informatique et équipement, frais de réception et communication	5 500 €	Autofinancement	5 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 500 €</b>

Décide de solliciter les subventions auprès du Conseil régional à hauteur de 20 000 euros ;



**PETR** AR Prefecture

Briançonnais - Écrins - Guillestrois - Queyras  
005-200052801-20211129-CRCS29112021-AU

Reçu le 30/11/2021

**Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte, convention ou autres documents devant intervenir avec les partenaires financiers et autres, concernant la gestion et la mise en place du dispositif ;**

Précise que les crédits destinés au financement de cette mission sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

**POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

**Délibération n°2021.035 : POLITIQUE DE PAYS : Plan Avenir Montagne Ingénierie Candidature.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, à l'unanimité, valide qu'une mission d'animation du Plan Avenir Montagne Ingénierie soit mise en place et portée par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras pour répondre aux quatre axes de la stratégie présentée ;

Décide que le calendrier prévisionnel soit du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2024 mais que le début pourra être modifié au vu de la date de décision d'attribution de subvention ;

Décide de dédier des moyens de fonctionnement à cette mission, dont du personnel et des stagiaires ;

Désigne le Président pour suivre cette mission ;

Approuve le plan de financement pour 24 mois comme suit :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges: 1 Chargé(e) de mission CDD 24 mois	110 000 €	ANCT/ETAT	120 000 €
Stagiaires	7 000 €		
Charges à caractère général et fonctionnement (équipement informatique et de bureau, affranchissement, téléphonie ...)	13 000 €		
Communication et actions de sensibilisation	45 000 €	Autofinancement	60 000 €
Frais de déplacement	5 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>180 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>180 000 €</b>

Décide de solliciter le montant de 120 000 € de subvention dans le cadre du Plan Avenir Montagne Ingénierie ;

Autorise le Président, ou son représentant, à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec cette mission ;

Précise que les crédits destinés au financement de cette mission sont inscrits aux budgets de l'exercice 2022, 2023 et 2024.

**POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**



**PETR Prefecture**

00520005280120211129-CRCS29112021-AU

Reçu le 30/11/2021

Publié le 30/11/2021

**Délibération n°2021.036 : LEADER Animation 2022.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, à l'unanimité, approuve les déclinaisons financières pour l'année 2022 comme suit :

Nature des dépenses	Montant total des dépenses (origine des financements)
<b>Cellule technique LEADER du 01 janvier au 31 décembre 2022</b> Salaire et charges (2,7 ETP) : 122 272,24 € Coûts indirects (15 % des frais salariaux) : 18 340,836 € Frais réels (péages, parkings, train) : 545,80 € Frais forfaitaires de déplacements, restauration, hébergement : 3 223,85 €	<p style="text-align: center;"><b>144 382,73 €</b></p> <p style="text-align: center;">(FEADER 60 % : 86 629,638 € Région SUD PACA 40 % : 57 753,092 €)</p>

Décide de solliciter les subventions auprès de l'Autorité de gestion pour les crédits FEADER ainsi que du Conseil régional ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute convention ou autres documents devant intervenir avec les partenaires financiers et autres concernant la gestion du dispositif ;

Précise que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

**POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

**Délibération n°2021.037 : ENERGIE Certificats d'Économie d'Énergie Partenariat 5<sup>ème</sup> période.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras conventionne avec le partenaire le mieux disant sur les volets financiers et techniques pour déposer et valoriser les CEE auprès du Pôle National des Certificats d'Économie d'Énergie pour la cinquième période des CEE ;

Désigne HELLIO comme partenaire pour la 5<sup>ème</sup> période avec son offre à 6,1€/MWhcumac, renégociable tous les 6 mois ;

Décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras soit l'interlocuteur privilégié du partenaire retenu ;

Décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras accompagne administrativement et techniquement les collectivités et porteurs de projet pour la bonne réalisation des projets de rénovation énergétique éligibles aux CEE ;

Décide d'allouer les moyens humains et techniques pour suivre et accompagner les projets CEE ;

Décide que la répartition des CEE soit opérée de manière à reverser 70% du montant des CEE aux porteurs de projets, collectivités et/ou maîtres d'ouvrage et 30% au PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document, acte, convention nécessaire à la bonne réalisation de cette action ;

Précise que les crédits destinés au financement de cette mission sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

**POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**



**PETR AR Prefecture**

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Briançonnais - Écrins - Guillestrois - Queyras 005-200052801-20211129-CRCS29112021-AU

Reçu le 30/11/2021

**Délibération n°2021.038 : Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement Charte Zéro Déchet.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, à l'unanimité, approuve les termes de la charte d'engagement et le plan d'actions « zéro déchet plastique » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

S'engage à mettre en œuvre les actions inscrites pour une diminution des déchets plastiques dans les milieux naturels et en stockage ;

Décide de désigner Madame Claudine CHRETIEN comme élue référente « zéro déchet plastique » et l'agent en charge économie circulaire comme référent technique « zéro déchet plastique » ;

Décide de communiquer sur les actions engagées et les résultats obtenus auprès de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) et la Région ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer la Charte ainsi que tout autre acte ou document en lien avec ce projet.

**POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

## Ressources Humaines

**Délibération n°2021.039 : Mise en œuvre des 1607 heures au sein du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de supprimer de tous les jours de congés non prévus par le cadre légal et règlementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1607 heures, dans les conditions rappelées ci-avant ;

Décide que le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est fixé à 1 607 heures annuelles (journée de solidarité comprise) pour un temps complet et pour l'ensemble des agents et cela à compter du 1er janvier 2022 ;

Décide de modifier le règlement intérieur joint à la présente délibération en ce sens.

**POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0**

## POINTS DIVERS

-----


La conférence des maires aura lieu le lundi 13 décembre 11h/13h foyer culturel de l'Argentière la Bessée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et remercie l'assemblée de leur présence.

Fin du conseil 18H20

Pierre LEROY  
Président du PETR Briançonnais Écrins Guillestrois Queyras





AR Prefecture  
005-200052801-20211129-CRCS29112021-AU  
Reçu le 30/11/2021  
Publié le 30/11/2021

**PETR**  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

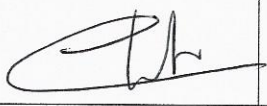



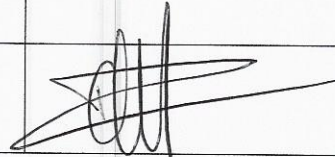

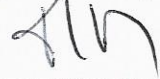
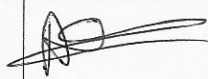

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU  
BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS  
ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°32 du : 29 novembre 2021

**OBJET : FEUILLE D'EMARGEMENT**

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix</b>			
Arnaud MURGIA		Éric PEYTHIEU	
Claudine CHRETIEN		Vincent FAUBERT	
Émilie DESMOULINS		Gabriel LEON	
Pierre LEROY		Emeric SALLE	
Jean-Marie REY		Marine MICHEL	
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix</b>			
Dominique MOULIN		Guillaume DEJY	
Michel MOURONT		Michel MOUTTE	
Mathieu ANTOINE		Maxime BERARD	
Hervé WADIER		Valérie GARCIN EYMEOD	
<b>Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix</b>			
Alice PRUD'HOMME		Cyrille DRUJON D'ASTROS	
Marie BAILLARD		Christian CANTON	

\*\*\*